République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-17DCC250626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 25 juin 2026	N° 17dcc250626

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 25 juin 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, JESTIN Claudine, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés :
ABARNOU Mickaël donne pouvoir à Martial CLAVIER, KERANDEL Hélène donne pouvoir à Loïc FOLL, L'HOSTIS Nolwen donne pouvoir à Hélène TONARD, HELIES Karine donne pouvoir à Patrice BOUCHER, JAUD Christiane donne pouvoir à Christelle LE GALL, LAOT Cédric donne pouvoir à Olivier LE FUR

Rapport d'activité 2025 de l'Office de tourisme du Pays des abers

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme et le Code du tourisme, et notamment son article L. 133-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays des Abers ;

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme et autres actions pour le développement touristique ;

Vu le rapport d'activité 2025 de l'Office du tourisme du Pays des Abers, en annexe du dossier de séance ;

L'Office du tourisme du Pays des Abers est l'opérateur touristique du territoire intercommunal. Dans le cadre de la compétence tourisme exercée par la Communauté de communes, il assure notamment la promotion de la destination, l'accueil et l'information des visiteurs, la mise en réseau des acteurs touristiques locaux et l'animation de l'offre du territoire.

Conformément aux dispositions du Code du tourisme et dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, l'Office du tourisme présente chaque année son rapport d'activité au conseil de communauté.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-17DCC250626-DE

Le rapport d'activité 2025 retrace l'ensemble des actions menées au cours de l'exercice écoulé : fréquentation des points d'accueil, actions de promotion et de communication, développement de l'offre touristique, résultats des opérations conduites et perspectives pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2025 de l'Office du tourisme du Pays des Abers.

Fait et délibéré à Plabennec
le 30 juin 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

